

Ordre du jour de l'Assemblée

Bienvenue	1
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 03.09.2019	1
2. Comptes 2019.....	2
3. Budgets 2021.....	2
4. Modification des statuts de la Corporation forestière.....	3
5. Suivi du message lié à l'acquisition d'un immeuble en ville.....	3
6. Commission financière	3
7. Divers.....	4

Bienvenue

M. Chassot salue les participants à cette assemblée de la Bourgeoisie. Il se présente comme il s'agit de sa première assemblée de la Bourgeoisie en tant que Syndic.

Il remercie les participants de s'être déplacés malgré les mesures COVID mises en place. En effet, la salle est suffisamment grande pour accueillir cette assemblée et la traçabilité des participants est garantie par la feuille de présence.

Il salue les représentantes de la presse locale du Républicain et de La Broye et ses collègues du Conseil communal Joseph Borcard et Jean-Claude Votta.

Il rappelle que l'assemblée des comptes du printemps n'a pas eu lieu à cause du Coronavirus mais qu'ils sont présentés ce soir en même temps que les budgets. Cette procédure est conforme à la loi sur les communes, Chapitre V sur les affaires bourgeoises, art. 106, al. 1.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, M. Conrad Castaldi est nommé scrutateur.

Sur les 1347 Bourgeois de la Commune, 49 se sont inscrits pour cette assemblée et plusieurs se sont excusés. La majorité est donc de 25 voix.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 03.09.2019

M. Chassot précise que le procès-verbal de l'assemblée du 03.09.2019 était disponible en lecture sur le site internet de la Commune, comme cela était précisé dans les convocations.

M. Jean-Paul Marmy souligne une différence dans les chiffres de l'excédent de revenus pour les budget 2020 entre le procès-verbal de la dernière assemblée (CHF 82'159.00) et les documents présentés ce soir (CHF 82'909.00). Il demande que ceci soit contrôlé et corrigé le cas échéant. M. Chassot précise que cela sera fait.

Le procès-verbal de l'assemblée du 3 septembre 2019 tel que modifié ne suscite pas de remarques et est approuvé à l'unanimité.

DATE : 23.09.2020

2. Comptes 2019

M. Chassot présente les comptes 2019 de la Bourgeoisie :

Total des charges : CHF 160'028.25

Total des revenus : CHF 230'078.70

Excédent de revenus : CHF 70'050.45

La parole n'est pas demandée concernant la présentation des comptes.

M. Chassot présente le bilan au 31 décembre 2019 qui fait ressortir une fortune de CHF 2'858'974.50

La parole n'est pas demandée concernant le bilan.

Les comptes et le bilan détaillés se trouvent sur le site internet de la Commune.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire Multifiduciaire SA de Fribourg qui révisé aussi les comptes de la Commune. Ils ont été jugés conformes à la loi suisse par l'organe de révision.

Lors du vote, les comptes 2019 de la Bourgeoisie sont approuvés à l'unanimité.

3. Budgets 2021

M. Chassot présente les budgets 2021 de la Bourgeoisie :

Total des charges : CHF 142'800.00

Total des revenus : CHF 228'759.00

Excédent de revenus : CHF 85'959.00

La parole n'est pas demandée concernant la présentation des budgets.

Lors du vote, les budgets 2021 de la Bourgeoisie sont acceptés à l'unanimité.

DATE : 23.09.2020

4. Modification des statuts de la Corporation forestière

Un message a été mis au tractanda concernant la modification des statuts régissant la Corporation forestière qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Depuis cette date, seuls 3 avenants ont été validés par les délégués (2006, 2008 et 2016), principalement pour entériner les diverses fusions de communes et quelques changements de dénominations. Pour le reste, ils n'ont jamais été remis à jour.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999, à divers changements de terminologie et à l'évolution de certaines pratiques de fonctionnement, la révision des statuts s'avère nécessaire. Divers ajustements ont été apportés et ont été vérifiés et validés par le Service des Forêts et de la Nature (SFN) le 16 mars 2020.

Les nouveaux statuts modifiés ont été présentés et approuvés, à l'unanimité, par les délégués lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2020 à Les Montets et il appartient maintenant à chaque législatif ou organe faitier d'approuver ces statuts modifiés.

Lors du vote, la modification des statuts de la Corporation forestière sont acceptés à l'unanimité.

5. Suivi du message lié à l'acquisition d'un immeuble en ville

Lors de la dernière assemblée, une délégation de compétences a été accordée afin de pouvoir acquérir un bien avec une partie activité et partie logement.

M. Chassot indique que la Commission de la bourgeoisie était en pourparlers pour le rachat de l'immeuble de M. Philippe Zanone, qui abrite le magasin de cycles. Or, M. Zanone souhaitait lier l'acquisition à une reprise de ses activités. M. Chassot a eu contact avec des repreneurs potentiels mais ceux-ci souhaitaient que la Bourgeoisie achète l'immeuble mais s'engage à le leur revendre au même prix après 5 ans. La Commission n'est pas entrée en matière car le but est d'acheter un immeuble pour un investissement pérenne et la Commission ne se serait pas retrouvée dans ce cas de figure avec une revente après 5 ans. Il y a eu diverses discussions et diverses variantes exposées. Finalement, les repreneurs vont acheter l'immeuble et la Commission s'est retirée.

La Commission reste à la recherche d'un bien à acquérir.

La parole n'est pas demandée concernant ce point.

6. Commission financière

M. Chassot informe qu'avec le nouveau plan comptable (MCH2), il sera nécessaire de nommer une Commission financière d'au moins 3 membres. Ainsi le budget 2022 sera préparé par cette nouvelle Commission qui sera nommée lors de la prochaine assemblée du printemps et qui fonctionnera pour la prochaine législature (2021/2026). Le but est de trouver entre 3 et 5 membres pour cette Commission financière et les Bourgeois présents ce soir peuvent réfléchir et s'annoncer s'ils sont intéressés.

DATE : 23.09.2020

7. Divers

M. Chassot ouvre les divers au public.

M. Jean-Pierre Marmy aimerait savoir combien il y a encore de Bourgeoisies dans le Canton de Fribourg.

M. Chassot informe qu'il va se renseigner et que l'information sera communiquée dans les divers de la prochaine assemblée.

M. Jean-Claude Votta propose que la Commission de la Bourgeoisie s'intéresse à l'acquisition du bâtiment de l'Auberge communale de Font. Il s'agit d'un beau bâtiment avec le dernier pont de danse du Canton et il y aurait aussi la possibilité de faire des appartements adaptés sur la parcelle.

M. Chassot informe que la Commission va étudier cette idée mais que le montant sera certainement supérieur à la délégation de compétences accordée. Le cas échéant, l'assemblée sera donc invitée à se prononcer.

La parole n'étant plus demandée, M. Chassot clôt l'assemblée à 19h25 et invite les participants à l'apéritif garni en leur rappelant de bien vouloir respecter les distances sanitaires.

AU NOM DE LA BOURGEOISIE :

Le Secrétaire général
Lionel Conus



Le Syndic
Eric Chassot



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER

COMPTES 2019

DESIGNATION	PAGE
Comptes de fonctionnement	2
Bilan	3

COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2019	BUDGET 2019	COMPTES 2018
15 REVENUS			
420.00 Intérêts créanciers bancaires	265.00	500.00	317.90
422.00 Intérêts des capitaux			300.00
423.00 Location bâtiment Rue de la Gare 1	204'606.95	204'659.00	204'554.90
423.02 Location des terres et de la cabane	8'854.50	9'600.00	8'954.50
424.00 Gains comptables sur titres			5'999.00
436.00 Rembours. charges d'imm./recettes div.	16'045.55	12'000.00	15'476.60
436.01 Remboursement assurances et tiers ¹⁾	201.40		1'966.85
436.02 Frais de rappels et intérêts	105.30		52.55
TOTAL DES REVENUS	230'078.70	226'759.00	237'622.30

COMPTES DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2019	BUDGET 2019	COMPTES 2018
15 CHARGES			
312.00 Chauffage, eau, électricité	20'611.30	18'800.00	20'052.30
314.01 Entretien bâtiment Rue de la Gare 1	38'095.30	36'000.00	71'977.50
314.02 Entretien des chemins forestiers		2'000.00	
314.05 Entretien de la cabane de Verdières	5'957.00	8'000.00	18'612.55
318.01 Assurances ²⁾	4'864.10	5'450.00	5'106.85
318.02 Frais d'administration	17'700.00	17'700.00	17'300.00
319.00 Impôts et taxes	2'194.95	2'000.00	2'040.05
319.01 Contributions diverses	3'158.60	4'300.00	2'646.15
330.00 Amortissement immeuble	55'000.00	55'000.00	55'000.00
352.00 Participation à la corporation de triage	12'447.00	12'700.00	12'629.00
TOTAL DES CHARGES	160'028.25	161'950.00	205'364.40

Excédent des revenus	70'050.45	64'809.00	32'257.90
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

¹⁾ Petits dégâts lors de la location de la cabane.

²⁾ Réduction de primes grâce à un fonds excédentaire.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	BILAN 2019	BILAN 2018	VARIATION
BCF compte épargne	636'193.90	636'022.50	171.40
BCF compte courant	415'130.95	343'524.20	71'606.75
Débiteurs	11'494.90	10'089.10	1'405.80
ACB (60 parts)			0.00
Impôt anticipé à récupérer	309.00	761.05	-452.05
Bâtiment Rue de la Gare 1	1'549'553.70	1'604'553.70	-55'000.00
Immeubles non-bâti (champs et forêts)	300'000.00	300'000.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF	2'912'682.45	2'894'950.55	17'731.90

PASSIF	BILAN 2019	BILAN 2018	VARIATION
Créanciers	95.75	20'780.80	-20'685.05
Loyers reçus en avance		28'022.70	-28'022.70
Commune Estavayer c/c	52'500.20	22'461.15	30'039.05
Passifs transitoires	1'112.00	34'761.85	-33'649.85
Fortune nette au début de l'exercice	2'788'924.05	2'756'666.15	32'257.90
Résultat de l'exercice	70'050.45	32'257.90	37'792.55
TOTAL DU PASSIF	2'912'682.45	2'894'950.55	17'731.90

RECAPITULATION

TOTAL DE L'ACTIF	2'912'682.45	2'894'950.55	17'731.90
TOTAL DU PASSIF SANS FORTUNE	53'707.95	78'003.80	-24'295.85
FORTUNE	2'858'974.50	2'816'946.75	42'027.75